

*Règles de catalogage anglo-américaines. Deuxième édition, révision de 1998. Élaborées sous la direction du Joint Steering Committee for Revision of AACR; coordination de la version française, Pierre Manseau, avec la collaboration de Louise Filion, André Paul. Montréal, Éditions ASTED, 2000. lix, 887 p.*

Clément LeBel

Volume 47, Number 2, April–June 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032596ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032596ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

LeBel, C. (2001). Review of [*Règles de catalogage anglo-américaines. Deuxième édition, révision de 1998. Élaborées sous la direction du Joint Steering Committee for Revision of AACR; coordination de la version française, Pierre Manseau, avec la collaboration de Louise Filion, André Paul. Montréal, Éditions ASTED, 2000. lix, 887 p.*] *Documentation et bibliothèques*, 47(2), 82–83.  
<https://doi.org/10.7202/1032596ar>

**Règles de catalogage anglo-américaines.** Deuxième édition, révision de 1998. Élaborées sous la direction du Joint Steering Committee for Revision of AACR; coordination de la version française, Pierre Manseau, avec la collaboration de Louise Filion, André Paul. Montréal, Éditions ASTED, 2000. lix, 887 p.

Avec cette publication, les *Règles de catalogage anglo-américaines*, deuxième édition, en sont à leur troisième parution en langue française. D'entrée de jeu, le directeur général de l'ASTED note dans son introduction l'importance de rendre «*compte de la volonté et des intentions de l'édition en langue française*». Il ajoute que cette «*importante révision des RCAA2 [...] a permis de faire usage d'une ponctuation qui s'inspire des conventions de la langue française [et que les] utilisateurs d'expression française disposent maintenant d'un texte plus près de leur réalité linguistique*». Sans prétendre avoir passé en revue chacune des règles et leurs exemples, on serait porté à corroborer ces assertions éditoriales. Certains énoncés reformulés, l'introduction des «*guillemets français*» (ou chevrons), de même que l'ajout de nouveaux exemples en langue française, dont plusieurs issus de la réalité québécoise, comptent en effet parmi les premiers changements observés.

L'introduction souligne en outre que cette édition «*intègre les différentes mises à jour apportées depuis 1988*» et qu'elle est «*plus complète que l'édition en langue anglaise [...], puisqu'elle contient les modifications de 1999*». De fait, deux listes de modifications (1992-1996 et 1997-1998) précèdent l'introduction générale du volume et plus d'une soixantaine de corrections, qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une publication séparée, y sont inventoriées. Ainsi, on retrouve 31 mises à jour dans la liste 1992-1996 et ce sont les chapitres 9 (fichiers d'ordinateur), 2 (livres, brochures et feuilles imprimées) et 22 (vedettes de personnes) qui sont les plus touchés avec six règles actualisées dans le premier cas et quatre dans chacun des deux autres. On a aussi dénombré six modifications portant sur la collation et cinq ajouts au glossaire. Quant à la liste 1997-1998, elle contient également une trentaine de révisions dont 22 concernent la zone de la collection. Il est regrettable par ailleurs que les modifications de 1999, annoncées

dans l'introduction, ne soient consignées nulle part.

En comparant l'ouvrage avec sa précédente version, celle de 1988, on remarque que de nombreuses règles ont été revues ou mises à jour — les modifications de 1993 recensaient à elles seules plus de 200 révisions —, mais on observe aussi que, dans l'ensemble, la structure du code de catalogage n'a à peu près pas changé. En fait, au cours de la dernière décennie, aucun chapitre n'a été ajouté, retiré ni remanié en profondeur et les accès à la description reposent toujours sur les notions de vedettes principales et secondaires dont la pertinence dans le cadre des catalogues informatisés mériterait, à tout le moins, une remise en question.

Pour ce qui est de la nature des changements, on a d'abord constaté que la majorité des «*anomalies*» signalées dans le compte rendu de la révision de 1988 avaient été corrigées dans le nouveau manuel (voir *Documentation et bibliothèques*, avril-juin 1991). Trois exceptions cependant : l'expression des coordonnées géographiques des documents cartographiques a conservé son accent anglo-saxon, c'est-à-dire N., S., E. ou W (règle 3.3D1); le tiret long ou «*tiret cadratin*» (—) est toujours absent de l'exemple de la règle 1.1B1; le numéro de la règle 12.7B23 (qui devrait se lire 12.7B22) n'a pas été modifié. On s'est par la suite attardé aux modifications répertoriées dans les listes évoquées précédemment et on y a notamment relevé : l'apparition des sorties d'imprimante dans la section consacrée à la description des manuscrits (règle 4.7B1), les directives sur les fichiers comprimés ou formatés pour impression (9.0B1), le remplacement dans les exemples des «*multipliets*» par des «*octets*» (9.3B2) et des «*disques* (et des cartes) au laser d'ordinateur» par des «*disques* (et des cartes) optiques d'ordinateur» (9.5B1).

Côté forme, la présentation matérielle de l'ouvrage est nettement améliorée. Une nouvelle police de caractères et une mise en page remaniée ont permis de réduire sensiblement la dimension du code qui est passé de 925 à 887 pages sans que la lisibilité ou la facilité de consultation n'en soit affectée, bien au contraire. Le volume est plus condensé et sa manipulation plus facile, ce qui n'est pas négligeable pour un instrument de travail dont la fréquence d'utilisation est souvent très élevée.

Le volume n'en est pas pour autant exempt de quelques nouvelles ou même anciennes coquilles et inexactitudes, inévitables dans un tel recueil. Pour le bénéfice des prochaines parutions, en voici quelques-unes relevées par les catalogueuses et les catalogueurs qui le consultent quotidiennement : l'absence d'un point d'interrogation dans l'exemple de la règle 1.4F7 qui illustre la façon de signaler un siècle incertain dans la zone de la publication (l'exemple devrait se lire ainsi : [18—?]); le mot *disquette(s)* dans la règle 1.5E1 (section d) qui devrait être remplacé par *disque(s)* (conformément aux instructions de la règle 9.5B1, même si le mot *disquette(s)* semble plus approprié); le deuxième paragraphe de la règle 1.7A1 (et des autres règles analogues, c'est-à-dire 2.7A1, 3.7A1, 4.7A1, etc.) qui devrait être reformulé comme suit : *Les mots d'introduction sont séparés du contenu principal de chaque note par un deux-points suivi et précédé d'un espace* (cette correction permettrait de respecter l'usage actuel de la ponctuation française et validerait la formulation des exemples de la zone des notes); la règle 2.5E2 qui fait référence à un numéro de règle inexistant, 2.5C7 (il faudrait plutôt lire 2.5C6); l'usage parfois ambigu des majuscules dans les exemples illustrant la transcription des noms d'éditeur ou de diffuseur de langue française (on retrouve Éditions du peuple (1.4D2) mais aussi Éditions de l'Homme (2.4F1) et Éditions du Renouveau Pédagogique (9.4F1)).

Avant de conclure cette brève recension, un mot sur l'index qui complète l'ouvrage. On a d'abord noté et apprécié les efforts consacrés à la révision des tables alphabétiques et le fait que certaines rubriques peu pertinentes et ne respectant pas le principe de substantivation des vedettes principales ont été judicieusement retirées de l'index (par exemple, les anciennes entrées *Dépourvu d'indication publications en série* ou *Dépourvu d'un titre* ont été éliminées). En revanche, l'usage variable du singulier et du pluriel est resté aussi déroutant qu'il l'était dans la précédente version. Ainsi, la cohabitation de rubriques comme *Mention d'édition incertaine* et *Mentions d'édition locale* ou encore *Titre collectif* et *Titres courants* oblige l'utilisateur à vérifier constamment sous l'une ou l'autre forme grammaticale. Dans le même ordre d'idée, pour des notions analogues ou complémentaires, les descripteurs de l'index sont constitués tantôt de mots-clés simples

avec sous-vedettes, tantôt d'expressions précoordonnées (plusieurs mots-clés liés syntaxiquement). Par exemple, pour les recueils de lois, il faut se référer au mot *Recueils* avec la sous-vedette de lois alors que pour les recueils de jurisprudence, l'entrée a été faite à l'expression *Recueils de jurisprudence*. Encore une fois, le chercheur doit penser à consulter les diverses formulations possibles et il est évident que ces entorses à la cohérence ne peuvent que nuire à l'efficacité des recherches dans l'index.

Enfin, on ne saurait terminer sans, d'une part, remercier Pierre Manseau, coordonnateur de la version française, pour sa disponibilité et sa collaboration lors des consultations sollicitées à la suite de la sortie de l'ouvrage et, d'autre part, souligner le travail de toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation. S'il est vrai, comme l'écrit Louis Cabral dans son introduction, que les «*compétences pour l'organisation de l'information, notamment le savoir et les habiletés en catalogage,*

*demeurent une expertise fondamentale qui est toujours requise dans [le] nouvel environnement*» créé par «*l'évolution des technologies de l'information et la multiplicité des nouveaux supports documentaires*», il ne fait aucun doute que cette version française actualisée des RCAA2, dont la qualité de la facture générale est remarquable, devrait contribuer à maintenir et à développer ce savoir-faire dans les bibliothèques francophones.

**Clément LeBel**

Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Québec

COBA

COBA

# Bibliothèque

*puissance et souplesse inégalées*

De la gestion des notices à celle des abonnements, de la recherche la plus élémentaire à la plus fouillée, COBA Bibliothèque voit à tout.

# Document

*un système simple et efficace*

Toutes les fonctions essentielles à la classification et à la conservation de documents regroupées en un seul logiciel.

Pour en savoir plus sur nos logiciels, communiquez avec un de nos représentants en composant le (450) 651-7969 ou visitez notre site Web à [www.coba.net](http://www.coba.net)

  
**COBA**  
Logiciels de gestion